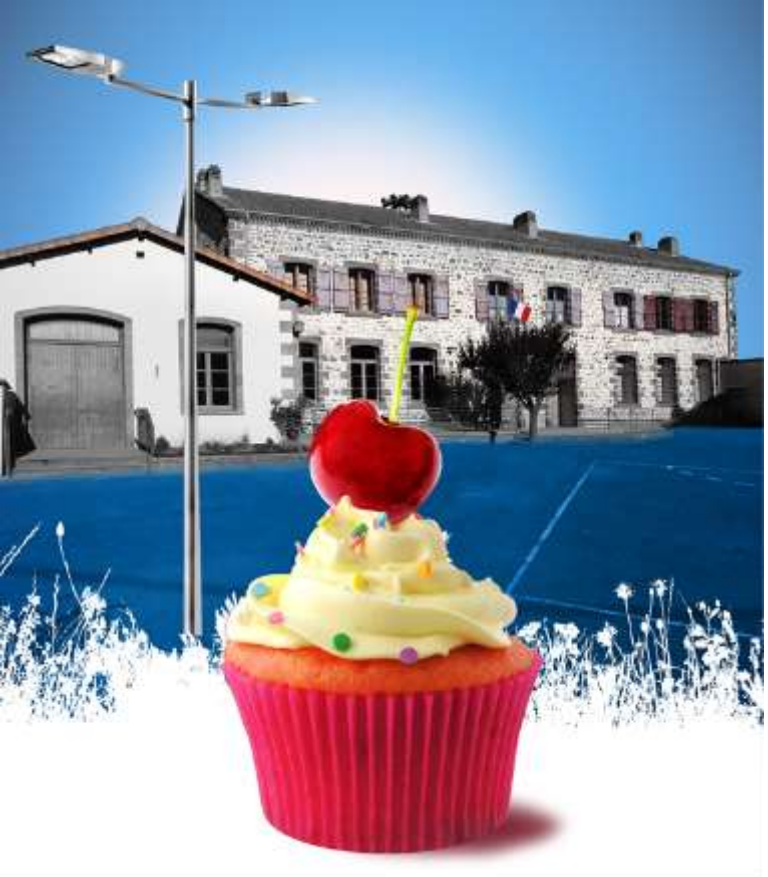

aduhme
énergies et climat

Conférence technique

→ Les Certificats d'économies d'énergie pour financer vos travaux de rénovation énergétique

25 juin 2015 – Maison de l'Habitat

ADEME

AUVERGNE
la région juste et grande

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Certificats d'Économies d'Énergie
La cerise sur le gâteau

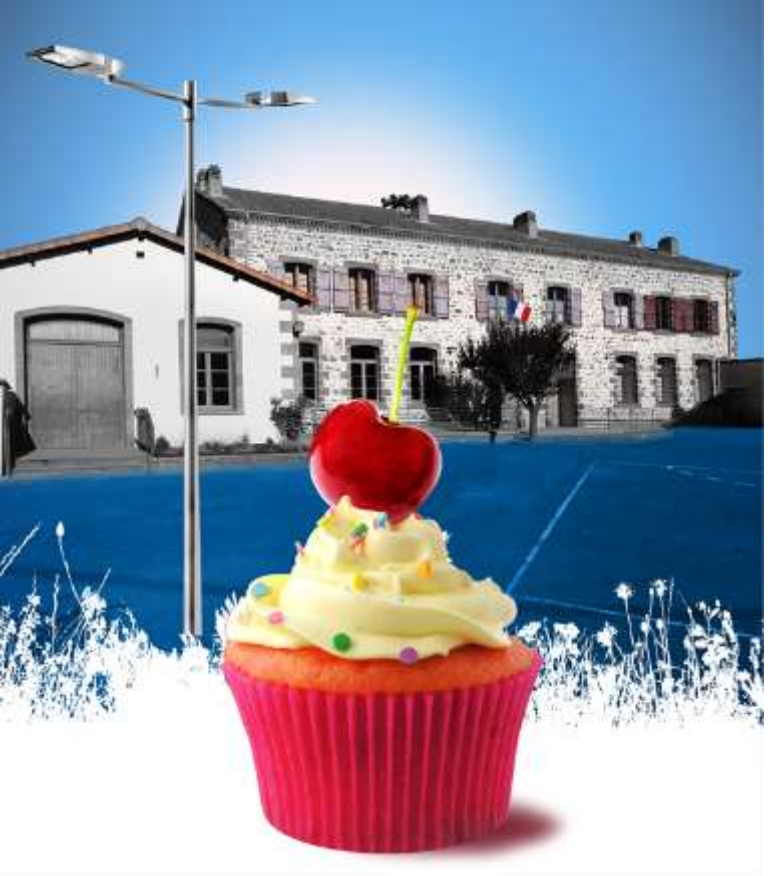

↘ Comment une collectivité peut elle financer ses travaux avec les CEE ?

Les différentes solutions et retours d'expériences

Synthèse des acteurs et du fonctionnement du dispositif

Autorité Administrative / Pôle National des CEE (PNCEE)

Font valider les travaux

Délivre les CEE

Surveille le marché

Oblige à réaliser des économies d'énergie sous peine d'amende

Délivre les CEE

Font valider les travaux

Les Eligibles
Collectivités territoriales, ANAH, bailleurs sociaux

Actions d'économies d'énergie

CEE

CEE

CEE

Bourse d'échange des CEE

Les Obligés
Fournisseurs d'Energie et de carburant

€€€

CEE

Actions d'économies d'énergie

CEE

€€€

Les structures collectives
Entreprise à laquelle plusieurs obligés ont transféré leur obligation. La structure collective devient alors redevable de l'ensemble des obligations transférées envers l'Etat.

→ Les Certificats d'économies d'énergie pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Quelles possibilités s'offrent aux collectivités ?

Les collectivités peuvent valoriser les Certificats d'économies d'énergie de différentes manières.

Le choix de la solution la plus adaptée dépendra du moment auquel la collectivité aura pensé au dispositif.

La règle étant de systématiser le recours à ce dispositif en amont des travaux de rénovation énergétique sur un bâtiment de plus de 2 ans pour avoir le choix dans les modalités de valorisation.

Tel que le dispositif est conçu, soit la collectivité :

- **exerce son droit d'éligible**, au quel cas elle déposera en nom propre un dossier au pôle national,
- **conventionne avec un obligé**, au quel cas celui-ci devra justifier de son rôle actif et incitatif.

Quand penser aux CEE ?

Début des travaux | **Fin des travaux**

Études : faisabilité, choix des travaux… → Consultation des entreprises → Réalisation des travaux → Fonctionnement → Plus économe en énergie

Estimer le volume de CEE que généreront les travaux

Formuler des exigences : performances, qualifications…

Récupérer les documents prouvant la réalisation des travaux et la performance du matériel

Convention avec un obligé

Recherche d'un obligé ou d'une structure collective

Contractualisation avec un obligé ou une structure collective

Fourniture des documents à l'obligé

Versement de la « prime CEE »

12 mois maximum

Dépôt en tant qu'éligible

Dépôt du dossier CEE au pôle national

Vente possible des CEE après validation du dossier

→ Les Certificats d'économies d'énergie pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Les différentes possibilités pour valoriser les CEE

Projet de rénovation

Nécessité du rôle actif et incitatif de l'obligé

oui

Valorisation avec un partenariat

non

Valorisation en tant qu'éligible

oui

Convention entre la collectivité et un obligé

Convention entre plusieurs collectivités et un obligé

Valorisation avec une moins value faite par les entreprises dans leurs offres de réponse à la consultation

Dépôt d'un dossier sur le pôle national

Retour d'expérience de la Ville d'Issoire

Retour d'expérience du Conseil départemental

Retour d'expérience de la Ville de Parent

Les différentes solutions vont être mises en avant en s'appuyant sur les

retours d'expériences de 3 collectivités puydômoises.

Valorisation au sein d'une consultation

Principe

Dans un projet de rénovation énergétique de son bâtiment, la collectivité, accompagnée de son équipe de maîtrise d'œuvre, stipule l'obligation de valorisation des CEE dans le cadre du marché.

Les entreprises répondent alors en appliquant une moins value à leurs offres qui correspond au montant de la valorisation des CEE.

Avantages

- Aucune gestion administrative
- Moins value immédiate sur le devis des entreprises

Inconvénients

- Limite les réponses à la consultation aux entreprises ayant un partenariat avec un obligé
- Prix de vente des CEE moins lisible
- Prime « noyée » dans les prix des travaux

Attention au respect du Code des marchés publics

Convention entre une collectivité et un obligé

Principe

Une collectivité et un obligé établissent une convention de droit à valoriser les CEE.
L'obligé déposera alors les CEE auprès du pôle national.

La convention définit les termes du contrat entre la collectivité et l'obligé :

- Périmètre et natures des travaux
- Estimation du volume de CEE
- Valeur des CEE en € / MWhcumac
- Délais / durée de l'accord

Avantages

- Automatise la valorisation des CEE
- Quantifie le volume de CEE valorisable
- Limite la gestion administrative
- Valorisation financière quasi immédiate des CEE

Inconvénients

- Annule les négociations sur la durée de la convention
- Permet d'accéder à un prix relativement faible de valorisation des CEE

Retour d'expérience

Ville d'Issoire

→ Les Certificats d'économies d'énergie pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Retour d'expérience

Ville d'Issoire

Convention entre la Ville d'Issoire et un obligé

Signature d'une convention avec le fournisseur d'énergie eDF :

- Période : 3 ans
- Périmètre : toute action de MDE mise en œuvre par la Ville
- Remise des justificatifs : au plus tard 3 mois suivant la date de fin des travaux
- Conditions de versement de la prime : le 30 du mois suivant la réception des justificatifs en cas de complétude du dossier

Le partenariat précédent entre 2009 et 2013 avait permis de valoriser 7 498 000 kWhcumac pour un montant de 14 428 €

soit 1,9 €/MWhcumac

Convention entre plusieurs collectivités et un obligé

Principe

Plusieurs collectivités se regroupent pour valoriser simultanément leurs CEE et ainsi bénéficier d'un effet volume attractif pour un obligé qui aura tendance à mieux les valoriser financièrement.

Le groupement de collectivités et l'obligé établissent également une convention de cession des CEE. L'obligé bénéficie alors du droit à valoriser les CEE de tous les membres du groupement.

La convention définit les termes du contrat entre le groupement de collectivités et l'obligé sur le même principe que dans le cas précédant. Il est conseillé de mettre en concurrence les obligés en amont des travaux sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt.

Avantages

- Volume important à négocier
- Equité de valorisation des CEE entre tous les membres
- Valorisation financière quasi immédiate des CEE

Inconvénients

- Tous les travaux des membres du groupement doivent être réalisés sur la même période
- Induit une gestion administrative conséquente pour le coordonnateur

Retour d'expérience

Retour d'expérience

L'**Opération COCON 63** que portent le **Conseil départemental du Puy-de-Dôme** dans le cadre de son **PCET** et l'**Aduhme**, agence locale des énergies et du climat, consiste au lancement d'une vaste campagne d'isolation de combles perdus de bâtiments publics.

Cette opération s'appuie sur le dispositif des **Certificats d'économie d'énergie** (CEE).

Objectif : isoler massivement les combles perdus

Retour d'expérience

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Opération Cocon 63

Cocon 63 en quelques chiffres :

- 80 collectivités engagées dans le groupement
- 76 000 m² qui seront isolés
- 150 GWhcumac
- Entre 2 et 3 millions d'euros de travaux injectés sur le territoire (travaux d'isolation et travaux connexes)
- 30 à 60 % des travaux financés par le dispositif des CEE

Retour d'expérience

Recherche d'un partenaire « Obligé »

Publication d'un AMI
Appel à Manifestation d'Intérêt

- ✓ Annonce officielle lors des Assises de l'énergie 2014 à Dunkerque
- ✓ Publication de l'AMI dans la presse spécialisée
- ✓ Envoi de courriers aux obligés

L'AMI comportait :

- Règlement de consultation
- Notice de présentation du projet
- Modèle de convention

Retour d'expérience

Le montage du partenariat

- ✓ Formation des élus et services du CD63 assurée par la DREAL pour bien appréhender le dispositif des CEE
- ✓ Des tours de négociation avec différents obligés
- ✓ L'attribution à Total du droit à valoriser les Certificats d'Economies d'Energie engendrés par les travaux d'isolation

Accord sur un prix plancher des CEE en €/MWhcumac et une indexation à la hausse sur le cours Emmy

Valorisation en tant qu'éligible

Principe

La collectivité réalise ses opérations d'économie d'énergie, s'assure du respect des critères d'éligibilité au dispositif, monte les dossiers CEE en récupérant les justificatifs nécessaires, les dépose en nom propre auprès du registre national et les négocie a posteriori avec un ou plusieurs obligés.

Avantages

- Quantification précise du nombre de CEE générés
- Panel de choix d'un obligé plus large
- Décision du moment de cession des CEE en fonction du cours
- Valorisation financière selon le cours à un prix de marché

Inconvénients

- Nécessité de disposer d'un volume important de CEE (50 GWh) pour un dépôt sur la plate-forme EMMY (ou 1 seul dossier inférieur par an)
- Induit une gestion administrative conséquente et une très bonne connaissance du dispositif

Retour d'expérience

PARENT

Valorisation en tant qu'éligible

2008 : un début de dispositif chaotique

2012 : un marché stable et intéressant

2014 : toujours stable mais moins intéressant

Mai 2015 : 2,89 €/MWhcumac

Evolution du cours Emmy

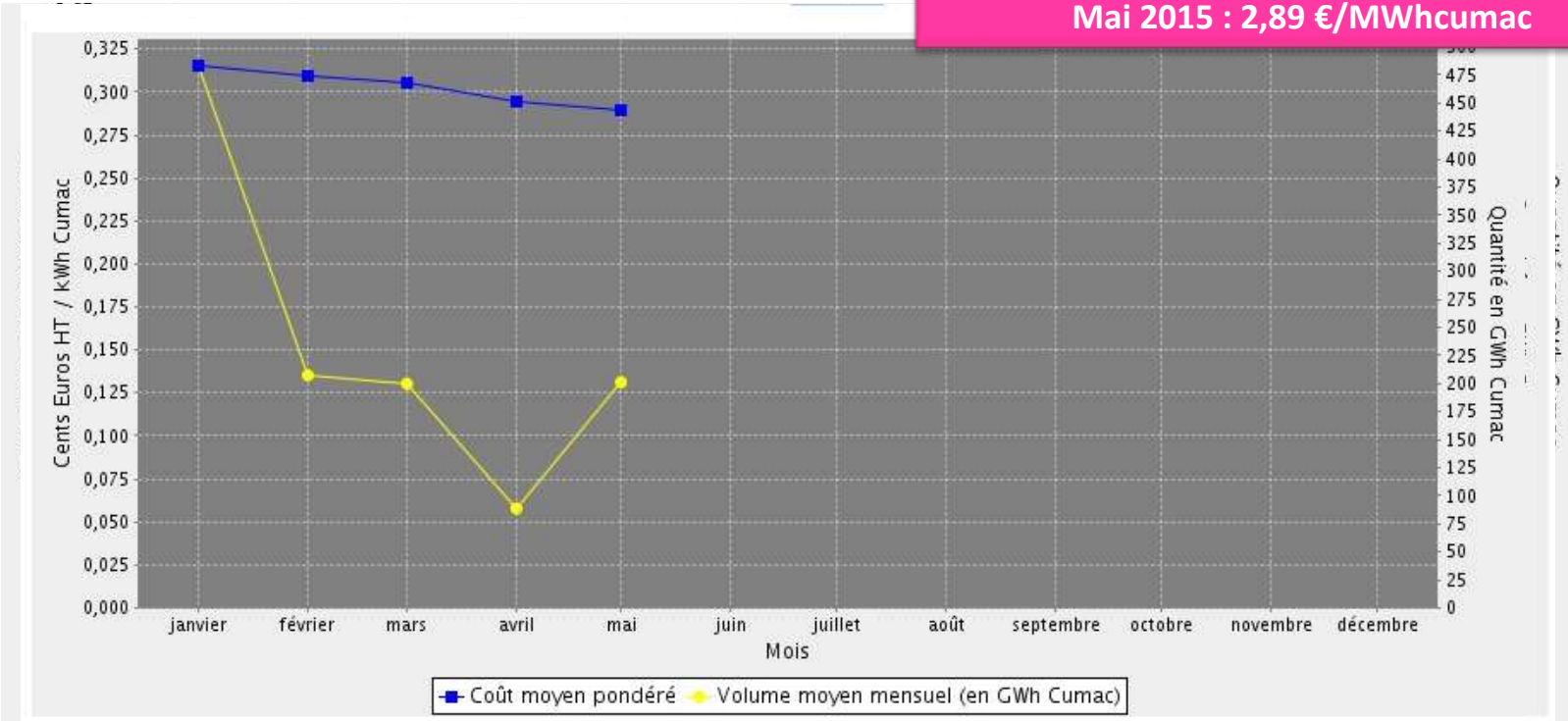

Une fois le dossier validé par le pôle national, l'éligible bénéficie de 2 périodes du dispositif pour céder ses CEE d'où l'intérêt de bien choisir le moment de sa vente.

Retour d'expérience
Rénovation de l'école 2012/2013

PARENT

Ecole primaire et maternelle datant des années 1970 soit environ 40 ans construite aux normes de l'époque, aucune isolation.

Après **diagnostic énergétique** réalisé en 2010, décision de rénover le groupe scolaire.

Nos objectifs :

- Améliorer le confort et la qualité de l'air intérieur
- Rénover l'école
- Diminuer nos couts de fonctionnement

Consommation chauffage
120 000 KWh/an

→ Les Certificats d'économies d'énergie pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Retour d'expérience
Rénovation de l'école 2012/2013

PARENT

Les travaux d'économies d'énergie engagés

- Isolation du plafond par projection
  - 32 cm de laine minérale soufflée
- Isolation du plancher par le dessous
  - 12 cm de laine minérale en panneaux rigides
- Isolation des murs par l'extérieur
  - 14 cm de panneaux rigides , finition crépis
- Installation de menuiserie PVC double vitrage
- Installation d'une chaudière à condensation et remplacement de tous les circuits de distribution et radiateurs avec robinet thermostatique
- Installation d'une VMC double flux

Retour d'expérience
Rénovation de l'école 2012/2013

PARENT

Méthodologie de valorisation des certificats d'économies d'énergie

- Décision pendant les travaux de faire une demande de CEE en direct (meilleur potentiel de gains)
- Recherche de la procédure à suivre
- A la fin des travaux, demande au BE de nous calculer le nombre de KWh Cumac
- Création du dossier sur EMMY et envoi du dossier papier au pole national
- Obtention des CEE + vente sur EMMY

Retour d'expérience
Rénovation de l'école 2012/2013

PARENT

Résultats :

Objet	Montant HT	KWh cumac	Gains CEE
Isolation mur	63 205 €	1 720 200	5 247€
Isolation plancher	18 766 €	1 436 400	4 381 €
Isolation plafond	3 100 €	1 014 600	3 094 €
Menuiserie	58 233 €	818 937	2 498 €
Chaudière + distribution	47 844 €	473 008	1 442 €
VMC Double Flux	37 500 €	279 360	852 €
Total	**228 648 €**	**5 742 505**	**17 514 €**

5 742 505 KWh cumac de CEE

Vendu à 0,305c€/kWh

soit un gain de **17 514 €**

Apres 2 ans de chauffage

Consommation annuelle : 50 000 kWh

Soit un gain de 58%

→ Les Certificats d'économies d'énergie pour financer vos travaux de rénovation énergétique

Retour d'expérience
Rénovation de l'école 2012/2013

PARENT

AVANT

APRES

Dispositif de communication

→ **Mémoriser pour systématiser le recours au dispositif des CEE**

Affiche et flyer

Des actions à venir : formation, réunion d'information, etc.

Logo

Certificats d'Économies d'Énergie
La cerise sur le gâteau

Conclusion

Réflexe n°1

Travaux d'économies d'énergie sur un bâtiment = Certificats d'économies d'énergie

Réflexe n°2

En amont des travaux, définir les modalités de valorisation des CEE

- En tant qu'éligible avec un dépôt en nom propre sur le pôle national ;
- Avec un partenaire obligé en établissant une convention.

Réflexe n°3

Vérifier les exigences du dispositif en fonction des typologies de travaux engagées

Solliciter les maîtres d'œuvre (bureau d'études, architectes) ou l'appui de l'Aduhme en cas d'adhésion de la collectivité

→ Pour systématiser le recours au dispositif des CEE et faciliter la gestion administrative des collectivités

Présentation de la plateforme du Conseil départemental